Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le
ID : 060-200093516-20220321-2022_5-DE

SMEHE
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS
Siège : Mairie de Hermes (60370)
E-mail : smehe60370@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué, s'est réuni le 21 mars 2022 en Mairie de Berthecourt, salle du conseil, 30 rue du Château, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents
	12
18	Votants
	12

Communes			*Délégués*	
BAILLEUL SUR THERAIN	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
BERTHECOURT	*M.*	*POPOT*	*Et*	*Mme BORDERES*
HEILLES	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
HERMES	*M.*	*BALACHE*	*Et*	*M. BRIGAUD*
HONDAINVILLE	*Mme*	*BRICHEZ*	*Et*	*M.DEFROCOURT*
ROCHY CONDE	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
SAINT FELIX	*M.*	*ROUILLE*	*Et*	*M. LEBEGUE*
THURY SOUS CLERMONT	*M.*	*CLAUX*	*ET*	*M. BOURLETTE*
VILLERS SAINT SEPULCRE	*M.*	*WAWRIN*	*Et*	*M.MONCORGER*

Délibération n° 2022-05 : AMORTISSEMENTS DES COMPTES 2138 ET 2157

Monsieur le Président expose que le compte de gestion fait état d'anomalies concernant l'amortissement de certains comptes.

Le Comité Syndical,

■ **Considérant** qu'il ne lui appartient pas de pallier l'absence d'amortissements de ces comptes depuis de très nombreuses années, d'une part, et le manque de contrôle, d'autre part,
■ **Considérant** que le compte 2157 fait état d'un montant de 2 211 958,38 € et le compte 28157, d'un montant de 192 148,06 €, qu'il reste en conséquence 2 019 810,32 € à amortir, selon la durée indiquée sur l'état de l'actif (10 ans), ce qui obérerait la section de fonctionnement,
■ **Considérant** que le compte 2138 fait état d'un montant de 645 201,41 € et le compte 28138, d'un montant de 399 453,77 € et qu'il reste, en conséquence, 245 747,64 € à amortir (durée indiquée sur l'état de l'actif : 10 ans),

décide, à l'unanimité :

- **d'amortir, à compter de 2022,**

  • les 2 019 810,32 € restant à amortir sur le compte 2157 sur une durée de 50 ans, d'où une annuité de 40 396,21 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le
ID : 060-200093516-20220321-2022_5-DE

• les 245 747,64 € restant à amortir sur le compte 2138 sur une d[illegible]uité de 20 478,97 €.

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré à BERTHECOURT par les membres présents,
Le 21 mars 2022
Le Président, Didier POPOT
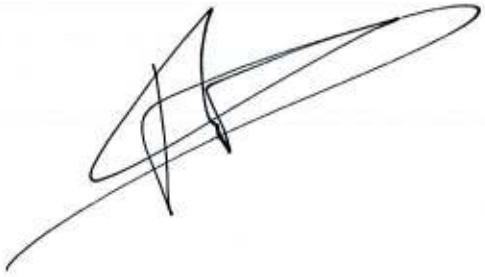
S M E H E
HERMES ET ENVIRONS
60370